

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 19/11/2013

Réception par le Prefet : 19/11/2013

Publication : 22/11/2013



Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations de la Commission Permanente

Pour le Président du Conseil Général
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

N° CP-2013-10-5-7

Séance du vendredi 15 novembre 2013

PROROGATION DU DÉLAI DE VALIDITÉ D'UNE SUBVENTION ATTRIBUÉE POUR FRAIS D'ÉTUDES AUX DOCUMENTS D'URBANISME

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération n°CG-2011-1-1-4 du 31 mars 2011, relative aux délégations de compétences du Conseil Général à la Commission Permanente,
- VU le guide des aides départementales modifié par le Conseil Général le 9 décembre 2009,
- VU le règlement financier,
- VU le rapport n° CP-2009-13-5-4 de la Commission Permanente du 9 octobre 2009, concernant la commune de WECKOLSHEIM,
- VU le rapport du Président du Conseil Général

APRES EN AVOIR DELIBERE

- ❖ Autorise la prorogation du délai de validité de la subvention attribuée à la commune de WECKOLSHEIM, jusqu'au 31 décembre 2013, pour permettre le versement du solde de cette subvention pour un montant de 5 450 €. Ce montant sera prélevé sur le chapitre 204, fonction 71, nature 204141, programme F215 du budget départemental.

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER

Adopté
voix contre
abstentions